



Commune de Dambach-La-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 juillet 2011

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 19 juillet 2011, et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le 26 juillet 2011 en séance ordinaire, à 19H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, maire.

Etaient présents : 14

M. Gérard ZIPPERT, Maire, M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, M. Michel DIETRICH, Mme Christiane SCHEPPLER, adjoints,
MMES et MM. Romain BURRUS, Jean-Marie GLEITZ, , Myriam WINKLER, Anne-Marie BELENFANT, Etienne ADLOFF, , Olivier KEMPF, Corinne HOFF, Sébastien ROSSI, Maximilien ZAEPFFEL
Guy JACOB arrive à 20H40 - point 8

Absents excusés : 5

M Etienne ADLOFF qui donne procuration à Mme Corinne HOFF
M. Philippe SCHULER qui donne procuration à M. Gérard ZIPPERT
Mme Annie MICHEL
M. Pierre-LEVYCKYJ
M. Pierre-Nicolas MERSIOL

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Secrétaire de séance : Christiane SCHEPPLER

Assistante déléguée au secrétariat : Florence MEYER

ordre du jour

- | | |
|--|---|
| 1) Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du 24 juin 2011 et du 31 mai 2011 | 2 |
| 3) Zone artisanale du Wasen - cession du lot n° 2 | 3 |
| 4) Zone artisanale du Wasen - cession du lot n° 8 | 3 |
| 5) Zone des hangars - cession du lot n° 334/118 | 3 |
| 6) Décisions modificatives | 4 |
| a) Préemption de TCA - consignation | 4 |
| b) Acquisition d'un ordinateur | 4 |
| 7) Cession du chemin rural au lieu-dit Saint Sébastien et déclassement | 4 |
| 8) Acquisition d'un emplacement réservé - rue Buehlmatt | 5 |
| 9) Travaux d'amélioration des bâtiments communaux - validation des marchés | 5 |
| a) Réhabilitation de l'ancienne école maternelle | 5 |
| b) Travaux d'amélioration du préau vitré | 6 |
| c) Travaux d'isolation phonique de l'école maternelle | 6 |
| d) Changement de menuiseries à la poste | 6 |
| 10) Maison des compagnons - avenant au marché lot n° 11 - plomberie sanitaire - chauffage au gaz | 6 |
| 11) Demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs Pompiers - cotisation UDSP | 7 |

| | |
|--|----|
| 12) Subventions de façades | 7 |
| 13) Subvention de fleurissement | 7 |
| 14) Fermage - ancien pré de service du forestier | 9 |
| 15) Concession en forêt communale | 9 |
| 16) SDIS - Convention de transfert du service d'incendie - avenant n° 1 | 9 |
| 17) Rapport annuel sur la qualité du service public d'élimination des déchets | 9 |
| 18) Divers | 10 |
| a) Droit de préemption urbain | 10 |
| b) Dotation de l'Etat - travaux rue de la porte haute et des Teinturiers | 10 |
| c) Arrêté portant limitation provisoire de certains usages de l'eau dans le Bas-Rhin | 10 |
| 2) Schéma départemental de coopération intercommunale | 11 |

1) Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du 24 juin 2011 et du 31 mai 2011

Les procès verbaux du 24 juin 2011 et du 31 mai 2011, et transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance, sont adoptés à l'unanimité.

3) Zone artisanale du Wasen - cession du lot n° 2

Suite à la demande de M. BURRUS Servais,
Suite à la délibération du CM du 1^{er} juin 2010 qu'il s'agit de modifier suite à la réforme de la TVA sur la Marge,

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote

Décide de céder le lot n° 2, à l'EARL Maison BURRUS d'une superficie de 25,98 ares

- au prix hors taxes et net vendeur
de 62 352,00 €,
augmenté de la TVA sur marge, s'élevant à 9 829,27 €,
soit un prix total à la charge de l'acquéreur de 72 181,27 €
Charge l'étude de Me WALTER de bien vouloir rédiger l'acte de vente

4) Zone artisanale du Wasen - cession du lot n° 8

La Sté Art et Kd'o représentée par M. AMBRUS souhaite acquérir le lot n° 8 dans la zone artisanale du Wasen.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote

Décide de céder le lot n° 8, à la SCI AMBRUS d'une superficie de 20,79 ares

- au prix hors taxes et net vendeur
de 49 896,00 €,
augmenté de la TVA sur marge, s'élevant à 7 865,69 €,
soit un prix total à la charge de l'acquéreur de 57 761,69 €

5) Zone des hangars - cession du lot n° 334/118

Suite à la demande de M. Hubert BECK,

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

- décide de céder la parcelle n° 334/118 sise section 10 et d'une superficie de 11,75 ares à M. Hubert BECK,

Au prix hors taxes et net vendeur de 1500 € x 11,75 soit 17 625,00 €
Augmenté de la TVA sur la marge, s'élevant à 201,40 € x 11,75 soit 2 366,45 €
Soit un prix total à la charge de l'acquéreur de 19 991,45 €

- Demande à ce que la parcelle en question située dans la 1^{ère} tranche, soit construite dans un délai de 3 ans à compter de la vente,
- Qu'en cas de non construction dans le délai précité, la Commune demande à pouvoir bénéficier de la résolution de la vente, le prix du terrain étant remboursé à l'acquéreur sans intérêt ni revalorisation et après déduction des frais de la résolution qui seront à charge des acquéreurs.
- Charge l'étude de Me WALTER de la rédaction de l'acte et d'y rappeler lesdites clauses
- Autorise M. le Maire à signer toute pièce afférente à la vente

6) Décisions modificatives

a) Prémption de TCA - consignation

Suite à la prémption d'une partie de la Teinturerie Centre Alsace, au recours gracieux intenté par M. BALGUERIE et à la saisine du juge de l'expropriation,
Le Conseil Municipal
décide de prévoir les crédits nécessaires à la consignation d'une partie du prix de vente à la Caisse de dépôts et Consignations (15% du prix estimé par France Domaine).

Décide de créer une opération dédiée à la prémption de TCA au budget :
opération 0089

Il s'agit de prévoir les crédits nécessaires à la consignation d'une partie du prix de vente :

| | |
|---|---------------|
| Dépenses d'investissement : | |
| C/275 op 89 (caution) : | + 50 000,00 € |
| C/2138 op 89 (acquisition du terrain) : | + 1,00 € |

| | |
|--|---------------|
| Recette d'investissement | |
| C/021 (Virement en provenance de la section de fonctionnement) | + 50 001,00 € |

| | |
|--|---------------|
| Dépense de fonctionnement : | |
| C/6718 (autres charges exceptionnelles) : | - 50 001,00 € |
| C/023 virement à la section d'investissement : | + 50 001,00 € |

b) Acquisition d'un ordinateur

Il s'agit d'acquérir un nouvel ordinateur afin de remplacer l'ordinateur défectueux de M. le Maire :

| | |
|-------------------------------|--------------|
| C/ 020 : dépenses imprévues : | - 1 200,00 € |
| C/ 2183 op 11 : | + 1 200,00 € |

7) Cession du chemin rural au lieu-dit Saint Sébastien et déclassement

Vu la demande de M. SILBER Michel d'acquérir le chemin rural sis section 21, séparant les parcelles 294 et 295,

Considérant qu'un déclassement dudit chemin ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière ;

Le Conseil Municipal après délibération et vote,

- Décide de céder l'ensemble au prix forfaitaire de 1 000 €
- Dit que l'arpentage du chemin est à la charge de l'acquéreur ;
- Décide de déclasser la partie concernée du chemin du domaine public, pour la reverser dans le domaine privé de la Commune ;
- Charge le Maire de signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

8) Acquisition d'un emplacement réservé - rue Buehlmatt

M. Guy JACOB arrive.

Le Conseil Municipal après délibération et vote

Décide d'acquiescer auprès de Melle MEYER Marina dans le cadre d'un emplacement réservé au POS,

Les parcelles 496/109 et 495/109 situées section 25 d'une superficie respective de 0,08 ares chacune,

Au prix de 1 € forfaitaire

Charge le Maire de signer l'acte auprès du notaire Me WALTER

9) Travaux d'amélioration des bâtiments communaux - validation des marchés

a) Réhabilitation de l'ancienne école maternelle

Les consultations ont été lancées pour la réhabilitation de l'ancienne école maternelle.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

- décide de valider le marché de réhabilitation de l'ancienne école maternelle comme suit :

| | Entreprise | Montant TTC |
|---|----------------------------|--------------------|
| Lot menuiserie extérieure | Entreprise VOB | 23 276,93 € |
| Lot revêtement de sol | Entreprise SYDA | 7 274,67 € |
| Lot mise aux normes accessibilité aux personnes à mobilité réduite et réfection de la cour | Entreprise DENNI LEGOLL | 22 613,00 € |
| Lot faux plafond | Plâtrerie KAVAK | 12 244,65 € |
| Lot électricité | SIRDELEC | 3 289,00 € |
| Total | | 68 698,98 € |

Les lots sanitaires et isolation seront réalisés en régie. Le chiffrage final sera communiqué au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

b) Travaux d'amélioration du préau vitré

- Le Conseil Municipal, après délibération et vote, décide de valider le marché de réhabilitation du préau vitré comme suit :

| | Entreprise | Montant TTC |
|---------------------------|-----------------|------------------------|
| Lot menuiserie extérieure | Entreprise VOB | 8 743,91 € |
| Lot revêtement de sol | Entreprise SYDA | 5 893,89 € |
| Total | | 14 637,80 € TTC |

c) Travaux d'isolation phonique de l'école maternelle

Le Conseil Municipal décide de valider le marché d'amélioration d'une salle à l'école maternelle comme suit :

| | | |
|------------------|-----------------|------------|
| Lot faux plafond | Plâtrerie KAVAK | 5 618,81 € |
|------------------|-----------------|------------|

d) Changement de menuiseries à la poste

Le Conseil Municipal décide de valider le marché de réhabilitation du logement situé dans le bâtiment de la Poste comme suit :

| | | |
|---------|--------------|------------------------|
| étage | VOB | 11 245,64 € |
| Combles | VOB | 8 588,66 € |
| | Total | 19 834,30 € TTC |

10) Maison des compagnons - avenant au marché lot n° 11 - plomberie sanitaire - chauffage au gaz

Le présent avenant a pour objet de passer commande à l'entreprise :

- d'une chaudière plus puissante à même de chauffer ultérieurement par un deuxième circuit les locaux du rez-de-chaussée de l'immeuble, destinés à devenir une salle de réunion pour les associations de la commune.

Cette prestation correspond donc à un changement de programme par la Commune, qui doit faire économiser à terme la fourniture et pose d'une 2^{ème} chaudière pour le chauffage de ce local de réunion.

Le surcoût résultant est de 985.10 Euros HT

- de la pose d'une ventouse en sortie de toit, à la place de la cheminée démolie

Le surcoût résultant est de 1 376.00 Euros HT

L'ensemble de ces prestations représente un surcoût de **2 361,10 Euros HT**

Le montant initial du marché de fourniture s'élève à **17 967.29 € HT** soit **21 488.87 € TTC**

Les travaux faisant l'objet du présent avenant s'élèvent à **2 823.88 € TTC**

De ce fait, le montant des travaux après avenant s'élève à **24 312.75 € TTC**

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

- décide de valider l'avenant n°1 d'un montant de 2 823,88€TTC, au lot 11 - plomberie sanitaire - chauffage au gaz, représentant une augmentation de 13 % du marché.

11) Demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs Pompiers - cotisation UDSP

Les sections locales des sapeurs-pompiers peuvent adhérer à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers et à la Fédération Nationales des Sapeurs-Pompiers de France. A l'instar de beaucoup d'autres communes, il est d'usage à Dambach-la-Ville de prendre à charge de la Commune la cotisation à ces deux organismes. Cette cotisation comprend également l'assurance des pompiers hors champ opérationnel.

Le Conseil Municipal après délibération et vote à raison de 15 voix pour et 1 abstention de M. Sébastien ROSSI,

décide, de prendre à charge de la Commune la cotisation de la section locale des sapeurs-pompiers à l'UDSP du Bas-Rhin et à la FNSPF. A ce titre la Commune verse à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dambach-la-Ville une somme de 774,80 euros pour l'exercice 2011, imputée au compte 6574 du budget principal.

12) Subventions de façades

Le Conseil Municipal après délibération et vote décide de verser les subventions qui suivent :

- Une subvention de 657,20 € pour le remplacement de la couverture pour la maison sise 3 rue du gal de Gaulle appartenant à CLOG Marcel
- Une subvention de 542,50 € pour le remplacement de la couverture pour la maison sise 28 rue du gal de Gaulle appartenant à CLOG Francis

13) Subvention de fleurissement

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28/04/2009 validant le principe d'accorder une subvention pour encourager le fleurissement de la cité par le versement d'une somme de 0,20 € par plant de géranium (géraniums uniquement), et plafonnée à 50 € par foyer sur présentation d'une facture d'achat nominative pour l'année 2011 (la subvention représente environ 10 % de la valeur d'un plant de géranium).

Etant donné que la subvention pouvait être sollicitée par le dépôt de la facture avec RIB en mairie jusqu'au 30 juin 2011, dernier délai ;

Etant donné que les subventions accordées au c/6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) doivent figurer en annexe du budget ou faire l'objet d'une délibération précisant les bénéficiaires et le montant de la subvention,

Le Conseil Municipal décide

- d'accorder une subvention pour le fleurissement au titre de l'année 2011, pour les personnes et les montants qui suivent :

| NOM | PRENOM | ADRESSE | Nbre géraniums | Montant/ Subvention |
|--------------------------------|----------------|----------------------------|-------------------|------------------------|
| SCEA BECK - Domaine du Rempart | | 5 rue des Remparts | 54 | 10,80 € |
| EARL BECK | Frédéric | 4 Rue Clemenceau | 60 | 12,00 € |
| BECK | Jeanne | 7 Rue du Général Braun | 82 | 16,40 € |
| BECK | Nicole | 23 Rue Maréchal Foch | 51 | 10,20 € |
| BOUIN | Bruno | 5 Rue Saint Sébastien | 14 | 2,80 € |
| DIETRICH | Michel | 3 Rue des Ours | 183 | 36,60 € |
| DIRRINGER | Rémy | 3 Impasse de Muhlenheim | 189 | 37,80 € |
| EARL Domaine DIRRINGER | Jean-Louis | 5 Rue du Maréchal Foch | 66 | 13,20 € |
| BOULANGERIE FRIANT | Laurent | 21 Rue Clemenceau | 41 | 8,20 € |
| Garage ELTER | | Route d'Ebersheim | 19 | 3,80 € |
| EARL FREY Charles et Dominique | | 4 Rue des Ours | 75 | 15,00 € |
| EARL GERBER Jean-Paul | | 16 Rue Théophile Bader | 77 | 15,40 € |
| EARL HAASZ SILBER | Michel | 18 Rue Maymatt | 87 | 17,40 € |
| HAENSLER | André | 1A Rue Irma Mersiol Burrus | 48 | 9,60 € |
| HAULLER | Louis | 92 Rue du Maréchal Foch | 18 | 3,60 € |
| Domaine du Tonnelier | Haulter Louis | 92 Rue du Maréchal Foch | 94 | 18,80 € |
| JAKOB | Philippe | 4 Rue de l'Eglise | 46 | 9,20 € |
| JEHLE | Paul | 55 Rue du Maréchal Foch | 63 | 12,60 € |
| JEHLE | Simone | 4 Rue Salomon Lipovsky | 24 | 4,80 € |
| KEMPF | Robert | 4 Rue des Cigognes | 41 | 8,20 € |
| EARL KIRCHNER Laurent | | 26 Rue Théophile Bader | 162 | 32,40 € |
| LAGACHE | Jean-Christian | 5 Rue des Hirondelles | 50 | 10,00 € |
| MICHEL | Annie | 19 Rue Clemenceau | 18 | 3,60 € |
| MULLER | Gustave | 15 Rue Clemenceau | 45 | 9,00 € |
| NARTZ | Michel | 12 Place du Marché | 236 | 47,20 € |
| RIGAL | Suzanne | 9 Rue des Cigognes | 72 | 14,40 € |
| SARL RUHLMANN-SCHUTZ | | 34 Rue du Maréchal Foch | 277 | 50,00 € |
| EARL SCHAEFFER-WOERLY | | 3 Place du Marché | 93 | 18,60 € |
| SCHNELL | André | Ferme Fichtaennel-RN 422 | 32 | 6,40 € |
| WEIL | Paulette | 16 Rue St Sébastien | 20 | 4,00 € |
| ZAEPFFEL | Jacques | 3A Rte de Blienschwiller | 30 | 6,00 € |
| | | | TOTAL | 468,00 € |

14) Fermage - ancien pré de service du forestier

M. Michel DIETRICH sort de la salle

Il s'agit de régulariser le bail pour des fermages qui figuraient parmi les anciens prés de fonction du forestier

Le Conseil Municipal,

Décide après délibération et vote,

De louer les prés suivants en fermage à M. Michel DIETRICH

- Section 7 - parcelle 242 d'une superficie de 189,57 ares au prix de 1,00 € / are pour une durée de 9 ans.

Charge le Maire de signer toutes les pièces y relatives

M. Michel DIETRICH réintègre la salle.

15) Concession en forêt communale

Vu que la concession d'occupation de terrain du 27/10/2003 accordée à Mme ULRICH et relative à une occupation de terrain en forêt communale de Dambach-La-Ville arrive à expiration le 31 octobre 2011 pour un prix de 55 € / an

Le Conseil Municipal décide après délibération et vote

De renouveler la concession pour durée de 9 ans au prix de 60 € par an

Demande à l'ONF de se charger de la rédaction de l'acte

16) SDIS - Convention de transfert du service d'incendie - avenant n° 1

Suite à la demande effectuée par la Commune, de transférer le local de réunion aménagé dans le centre de secours situé route de Blienschwiller, au service départemental de secours et d'incendie du Bas-Rhin

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

Charge M. le Maire de signer l'avenant 1 à la convention de transfert du service et d'incendie et de secours de la Commune de Dambach-La-Ville vers le SDIS du Bas-Rhin qui a pour objet de transférer la salle de formation à compter du 01/01/2011.

17) Rapport annuel sur la qualité du service public d'élimination des déchets

Le rapport 2010 sur la qualité du service public d'élimination des déchets a été transmis aux conseillers municipaux avec l'invitation à la présente séance.

Mme Christiane SCHEPPLER, adjointe au maire, et déléguée communautaire au SMICTOM commente le document à l'ensemble des conseillers municipaux.

18) Divers

a) Droit de préemption urbain

Le Maire n'a pas exercé le droit de préemption urbain dans le cadre de sa délégation lors des ventes suivantes :

- Vente des sieurs CLODONG et MANDRY à Mme BEDO de Mittelhausbergen, d'un terrain bâti sis 15 A rue Irma Mersiol Burrus d'une superficie de 2,56 ares
- Vente de M. Stéphane MERSIOL à M. et Mme Julien FREY d'un terrain non bâti sis rue de l'Ortenbourg, d'une superficie de 10,83 ares
- Vente de M. SANDRIN Mickaël à M. et Mme LEMAIRE d'un terrain bâti sis 3 rue des Bains d'une superficie de 2,60 ares
- Vente de M. Lionel BADER à M. David GAUDINI d'un terrain bâti sis 7 rue des marchands, d'une superficie de 64 m²
- Vente de M. LEFEVRE Romain et de Melle Coralie NARCY à M. LE MEUR Jean-Christian d'un terrain bâti sis 4 route du Vin d'un appartement de 74 m² et d'une cave

b) Dotation de l'Etat - travaux rue de la porte haute et des Teinturiers

Le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier de demande de subvention pour les travaux de réhabilitation de l'éclairage public, au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux pour 2011 n'a pas été retenu par l'Etat en raison d'une insuffisance de crédits.

c) Arrêté portant limitation provisoire de certains usages de l'eau dans le Bas-Rhin

Un arrêté préfectoral du 15 juin 2011 limite l'usage de l'eau notamment dans les Communes du bassin versant du Giessen, parmi lesquelles, figure Dambach-La-Ville.

Sont interdits jusqu'au 30 septembre 2011 :

- Le remplissage des piscines privées existantes
- Le lavage des véhicules hors des stations professionnelles munies de dispositif de recyclage
- L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément
- Le lavage de la voirie et des trottoirs
L'arrosage manuel des potagers et des plantes d'ornement est toléré.

2) Schéma départemental de coopération intercommunale

Après avoir pris connaissance du projet de schéma de coopération intercommunale élaboré par l'Etat dans le cadre de la loi n°2010-1563 du 16/12/2010 ;

Le Conseil municipal,

- affirme que le bassin de vie des habitants de la commune est Sélestat

Qu'il demande à se rattacher à la Communauté des Communes de Sélestat

- parce que ses compétences sont plus proches des compétences actuelles de la Communauté des Communes du Bernstein et de l'Ungersberg (petite enfance...)
- pour bénéficier de ses services qui manquent à nos concitoyens (TIS et transport à la carte vers Sélestat, tourisme...)
- pour participer aux grands projets de développement concernant notre bassin de vie (amélioration de la ligne ferroviaire du Piémont des Vosges)

Qu'après délibération et vote,

Décide, à raison de 13 voix contre le projet, 1 voix pour le projet et 2 abstentions

- d'émettre un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

La séance est levée à 21H00.

La secrétaire de séance
Christiane SCHEPPLER

Le Président de séance
Gérard ZIPPERT